

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉCLARATION SUR LES DONNÉES STATISTIQUES
RELATIVES AUX PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, je veux répondre à une question que m'a posée l'honorable député de Bonavista-Twillingate le 2 juin et qui est consignée à la page 761 du hansard. La Commission d'assurance-chômage vient de terminer un relevé spécial fait dans tout le Canada pour établir le nombre de ceux qui sollicitaient effectivement des prestations d'assurance-chômage le 31 mai 1958. A cette date le nombre de ces personnes était de 550,959. Sur ce total, 367,942 demandaient des prestations régulières et 183,017 des prestations saisonnières. Ces chiffres se comparent au total de 722,252 requérants le 30 avril 1958, comprenant 495,382 requérants de prestations régulières et 226,870 requérants de prestations saisonnières.

L'honorable député de Bonavista-Twillingate se rappelle qu'il a demandé le nombre de personnes touchant des prestations. Vu que la fréquence des versements varie, les uns étant hebdomadaires, d'autres bimensuels et d'autres moins fréquents encore dans des régions éloignées, et que le roulement de ceux qui touchent les prestations est continu, il est beaucoup plus difficile d'arriver à une estimation précise de ceux qui reçoivent les prestations que de ceux qui les sollicitent. C'est pourquoi, les chiffres qui ont été établis révèlent, je le répète, le nombre de ceux qui sollicitaient effectivement des prestations le 31 mai 1958.

DÉCLARATION SUR LES DONNÉES STATISTIQUES
MENSUELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi répondre à la question relative au chômage soulevée hier par l'honorable député d'Essex-Est, et figurant à la page 1038 du hansard. L'honorable député a parlé du relevé mensuel de l'effectif ouvrier établi par le Bureau fédéral de la statistique. Ce relevé se fait régulièrement pendant la semaine suivant le milieu de chaque mois. Le recensement exige une semaine, et la collation des données recueillies en exige deux ou trois autres. Les résultats sont publiés dans le communiqué de presse sur la situation de l'embauche publié conjointement par le ministère du Travail et le Bureau fédéral de la statistique vers le 20 du mois suivant. C'est d'ailleurs l'habitude qu'avait prise l'ancien gouvernement. Rien n'est changé à cela.

LA DÉFENSE NATIONALE

NORAD—LOI DES ÉTATS-UNIS SUR LE COMMANDEMENT
RELATIF AUX ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il consentirait à nous dire ce qu'il pense d'une nouvelle émanant de Washington, et publiée dans les journaux d'aujourd'hui, selon laquelle la loi américaine interdit formellement à tout étranger, ce qui comprend les Canadiens, de commander à des forces américaines dotées d'armements nucléaires, et comme pour ainsi dire toutes les escadrilles américaines sont dotées d'engins air-air à cône de charge nucléaire, le maréchal de l'air Slemon, commandant adjoint du NORAD, ne pourrait exercer aucune autorité sur les avions américains relevant de ce commandement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il semble que la question se rattache au sujet du débat en cours, il serait peut-être préférable de s'en occuper au cours dudit débat.

L'ASSURANCE-SANTÉ

TERRE-NEUVE—DEMANDE DE DÉPÔT D'UN ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre envisagerait-il de déposer bientôt une copie de l'accord récemment intervenu avec la province de Terre-Neuve aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

L'IRRIGATION

BRAS SUD DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN—
PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser soit au premier ministre soit au ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il enfin consenti à accorder au gouvernement de la Saskatchewan un prêt lui permettant d'entreprendre les travaux d'aménagement d'énergie électrique sur le bras sud de la rivière Saskatchewan? Sinon, peut-on espérer que l'entreprise du bras sud de la rivière Saskatchewan sera mise en chantier cette année?